



## L'exploitation aurifère face au défi de la reforestation

### A propos d'OCIM

Le groupe OCIM a une longue expérience de la gestion et du financement d'actifs tangibles. Fondé à Paris en 1961, OCIM est dirigé par un membre de la troisième génération de la famille fondatrice. En dehors de son activité immobilière historique, OCIM s'est diversifié dans d'autres actifs considérés comme stratégiques, notamment les métaux précieux monétaires comme l'or et l'argent, en exerçant une double activité complémentaire de négociant et de financier. En qualité de négociant, OCIM achète et vend tout au long de la chaîne de valeur des actifs concernés, des producteurs aux utilisateurs finaux. En qualité de financier, OCIM finance les opérations de la chaîne de valeur, par des prises de participations au capital, de la dette et des investissements alternatifs innovants.

**Localisée dans des zones naturelles, l'industrie minière porte une responsabilité majeure en matière de préservation de la biodiversité et de lutte contre l'érosion ou le réchauffement climatique. Un enjeu qui concerne l'ensemble de la chaîne de valeur aurifère et qui appelle la mise en œuvre de programmes de reboisement à la fois ambitieux et étalés sur le long terme.**

L'exploitation aurifère est une industrie spécifique à de multiples égards. A l'inverse des activités de transformation, facilement délocalisables, l'extraction minière ne peut en effet se déployer que sur des zones naturelles bien précises, souvent forestières, qu'elle occupe pendant une durée plus ou moins longue. Mélangé à d'autres roches, souvent enfoui sous le sol, l'or extrait nécessite par ailleurs la mise en œuvre de process lourds et intrusifs, voire l'installation d'importantes infrastructures sur site. Résultat, l'industrie minière impacte mécaniquement les écosystèmes.

Pour les acteurs miniers, la réponse à ce défi va au-delà d'une exploitation raisonnée (absence de mercure, implication des communautés locales...) et vise un objectif de restauration écologique complète des sites concernés bien après la période de production. Pourquoi un tel degré d'ambition? Plusieurs raisons expliquent cet impératif.



- **Conservation de la biodiversité** : les forêts abritent un grand nombre d'espèces végétales et animales. Or l'exploitation minière peut dégrader ces habitats naturels, avec à la clé un impact défavorable sur la biodiversité. En restaurant les écosystèmes, la reforestation favorise donc le retour des espèces indigènes.
- **Responsabilité sociale et acceptation locale** : les activités minières peuvent être perçues comme nuisibles à l'environnement et à la qualité de vie des populations locales. Au-delà de tout affichage, la mise en œuvre de programmes de reforestation démontre dans les faits l'engagement de l'entreprise envers la restauration écologique, la préservation de l'environnement et le bien-être des communautés. Ces pratiques peuvent ainsi contribuer à renforcer l'acceptation sociale des activités minières et à établir des relations saines et apaisées avec les parties prenantes sur le territoire.
- **Atténuation du changement climatique** : les forêts jouent un rôle majeur dans la régulation du climat en absorbant le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'atmosphère par le biais de la photosynthèse. Alors que la déforestation liée à l'exploitation minière aurifère entraîne la libération de CO<sub>2</sub>, la reforestation permet à l'inverse de capturer à nouveau ce même gaz et contribue donc à l'atténuation du changement climatique.
- **Protection des sols et prévention de l'érosion** : les forêts participant à la préservation des sols, l'exploitation minière accroît la vulnérabilité à l'érosion, avec à la clé une dégradation des terres et la pollution des cours d'eau. Ici encore, le reboisement enclenche la dynamique inverse.
- **Conformité réglementaire** : de nombreux pays ont mis en œuvre des réglementations strictes en matière de protection de l'environnement et exigent que les sociétés minières restaurent les

zones dégradées après les périodes d'exploitation. La gestion de la reforestation permet aux sociétés minières de se conformer à ce cadre légal.

Si la reforestation n'est plus une option pour compenser les externalités négatives propres à l'industrie minière, il reste encore à élaborer et à mettre en œuvre les programmes idoines. Un vaste défi, tant le reboisement des sites miniers aurifères est un processus complexe qui nécessite des efforts lourds et étalés sur un temps long. Surtout, la réalité de l'enjeu dépend de plusieurs facteurs et appelle une réponse sur-mesure en fonction de l'historique de la mine (voire dans certains cas, de l'ampleur des dégâts accumulés dans le passé), de la typologie de l'exploitation (open pit, underground ou alluvionnaire) ou de encore l'environnement immédiat du site (présence de forêt initiale ou pas, richesse de la biodiversité...).

S'il n'existe pas de recette toute prête, les meilleures pratiques du secteur se rejoignent toutefois autour d'une même séquence:



### **Planification et études préalables :**

préalablement à toute exploitation, les sociétés minières doivent effectuer des études environnementales approfondies pour évaluer l'impact potentiel de l'exploitation aurifère sur la végétation et élaborer des plans de reforestation appropriés.

### **Défrichage sélectif et stockage des sols :**

avant de démarrer l'extraction aurifère, les sociétés minières peuvent procéder à un défrichage sélectif pour préserver les espèces végétales précieuses ou endémiques. Les sols riches en nutriments peuvent ainsi être retirés et stockés pour être réutilisés lors de la reforestation ultérieure.

### **Réhabilitation progressive :**

les sociétés minières peuvent ensuite réhabiliter progressivement les zones déjà exploitées à mesure que l'exploitation minière progresse. Cette stratégie peut impliquer la remise en état du site en utilisant

les sols stockés, la réintroduction de la végétation indigène, la restauration des cours d'eau ou encore la création d'habitats favorables à la biodiversité.

### **Suivi et entretien à long terme :**

une fois la mine fermée, les sociétés minières doivent enfin mettre en place des programmes de suivi à long terme destinés à évaluer la croissance des arbres et la santé des écosystèmes reconstitués. L'entretien régulier des plantations, y compris l'irrigation, la lutte contre les mauvaises herbes et la protection contre les ravageurs, peut également être effectué.

Lors de chacune de ces phases, les sociétés minières ont tout intérêt à collaborer avec les communautés locales, les experts environnementaux et les organisations non gouvernementales. Une bonne façon de maximiser l'impact de ces initiatives et de bénéficier des connaissances locales en matière de restauration écologique.



### **Kering : un exemple de reboisement suite à une exploitation aurifère en Guyane française**

L'enjeu de la reforestation concerne l'ensemble de la chaîne de valeur aurifère. Utilisant massivement l'or dans ses processus de fabrication, notamment en joaillerie, Kering est en effet autant responsable des conséquences environnementales des activités d'extraction aurifère qu'un acteur minier présent sur le terrain. Fort de ce constat, le groupe de luxe français a mis en place un programme de revégétalisation de 100% des sites de mines d'or alluvionnaire suite à leur exploitation en Guyane française (alors que la réglementation française n'impose qu'un ratio de 30%).

Kering s'est tout d'abord associé à deux partenaires, Solicaz et Forest Finance, qui ont créé des pépinières sylvicoles in situ et préparé plus de 150 000 jeunes plants à répartir sur plus de 116 hectares

(pour une densité moyenne de 1400 plants/hectare). Une grande diversité d'espèces forestières a été sélectionnée à la suite d'une expertise écologique, à commencer par certaines espèces fixatrices d'azote destinées à restaurer la qualité des sols et à réactiver un cycle forestier naturel.

Ce programme, qui commence aujourd'hui à porter ses fruits, est dûment contrôlé par les partenaires de Kering, qui analysent régulièrement la santé des sols (notamment son activité biologique et nutritionnelle), la qualité de la croissance des arbres ou encore l'apparition d'une diversité végétale spontanée. En visant une restauration totale des écosystèmes, ce projet aura pour effet non seulement de restaurer les conditions favorables pour un retour de la biodiversité (faune : habitats pour les animaux, insectes, flore : ombrage et apport nutritionnel), mais également de recréer un puit de séquestration du carbone détruit par l'exploitation.

---

## Contact



### **Laurence Mathiot**

Directrice de la Communication  
et des Ressources Humaines

[laurence.mathiot@ocim.com](mailto:laurence.mathiot@ocim.com)

+33 1 88 83 86 17

+33 6 48 79 38 95